



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 94945

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le numerus clausus en faculté de médecine. Dans son rapport public thématique consacré aux personnels des établissements publics de santé, la Cour des comptes a observé une évolution chaotique du numerus clausus des étudiants en médecine au cours des quinze dernières années. Alors que les projections des besoins en médecins et les évolutions démographiques de la population française sont restées fondamentalement constantes depuis 1990, l'évolution des effectifs d'étudiants a été très contrastée passant de 3 500 en 1993 à 6 200 en 2005. La fixation du numerus clausus semble obéir à des règles éloignées de la nécessité médicale. Aussi, suite aux observations très critiques de la Cour des comptes, il lui demande de préciser ses intentions quant à une réforme profonde et urgente du numerus clausus des étudiants en médecine.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94945

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5338